

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2021 Compte rendu des délibérations

Le 11 février 2021 à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni au SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck et en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de la loi n°2020-1379 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs. En outre, la publicité des débats est assurée par une retransmission en direct sur la page Facebook du Syndicat @siecf59 .

Date de la convocation : 04/02/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 104 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Laetitia DEFEVER	Délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Délégué titulaire	BISSEZEELE
Mme Danielle MAMETZ	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT	Délégué titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE *	Délégué titulaire	CROCHTE
Départ de Monsieur LE CORRE après la délibération N° 12		
M. Frédéric PATERNOSTER	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Pascal DEQUIDT	Délégué titulaire	EECKE
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Kevin GUERRIER	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER *	Délégué titulaire	FLETRE
Départ de Monsieur MASQUELIER après la délibération N° 12		
M. François-Xavier COTTIGNY	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE

Mme Valérie VANHERSEL *	Délégué titulaire	HERZEELE
Départ de Madame VANHERSEL après la délibération N° 12		
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNE	Délégué titulaire	KILLEM
Mme Sabine DEROCQ	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER *	Délégué titulaire	LAVENTIE
Départ de Monsieur DECOSTER après la délibération N° 12		
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Philippe PRUVOST	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS *	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE *	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Départ de Monsieur LEURS et Madame VANMAELE après la délibération N° 16		
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. José BAUDRY *	Délégué titulaire	MERVILLE
Départ de Monsieur BAUDRY après la délibération N° 3		
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Kevin VERLINDE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE *	Délégué titulaire	NOORDPEENE
Départ de Monsieur PIETERSOONE après la délibération N° 16		
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Léon ROSSELLE	Délégué suppléant	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
Mme Sandrine BOUISSON-QUESTROY	Délégué titulaire	PRADELLES
Mme Nathalie STRUYS	Délégué titulaire	PRADELLES
M. Ludovic MIELLOT *	Délégué titulaire	QUAEDYPRE
Départ de Monsieur MIELLOT après la délibération N° 12		
M. Denis TOURNANT	Délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Lambert LE LAY *	Délégué titulaire	RENESECURE
Départ de Monsieur LE LAY après la délibération N° 12		
Mme Céline CAMPTEL	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER *	Délégué titulaire	RUBROUCK
Départ de Monsieur DEWYNTER après la délibération N° 12		
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE *	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
Départ de Madame CAMPAGNE après la délibération N° 13		
M. Bernard BENOJWIT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE

Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER *	Délégué titulaire	STEENWERCK
Départ de Monsieur SEINGIER après la délibération N° 12		
Mme Elisabeth GRESSIER	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Bernard BEUN	Délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Patrice LAUWERIE	Délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
Mme Odile RICHARD *	Délégué suppléant	WEMAERS-CAPPEL
Départ de Madame RICHARD après la délibération N° 14		
Mme Caroline DUJARDIN	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Christophe DEGRAND *	Délégué titulaire	WORMHOUT
Départ de Monsieur DEGRAND après la délibération N° 12		
M. Nathalie GOLL *	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
Départ de Madame GOLL après la délibération N° 12		
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER
Mme Catherine CLICTEUR	Délégué titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Jean-Paul FOURNIER	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Eddy VERHAEGHE	Délégué titulaire	ZUYTPENNE

POUVOIRS : 4 puis 6

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
M. Jean-Luc SCHRICKE, délégué titulaire de CAESTRE a donné pouvoir à M. Fabien GHELEIN
M. Edmond TURPIN, délégué titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
Mme Carole DELAIRE, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL

Après la délibération N° 16

Mme Danielle VANMAELE, délégué titulaire de MERCKEGHEM a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Joël LEURS, délégué titulaire de MERCKEGHEM a donné pouvoir à M. Michel DECOOL

VOTANTS : 110

Secrétaire de séance : M Laurent VANPOUILLE

Ordre du jour

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020

2° - Finances et marchés publics

- Compte administratif 2020
- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021
- Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2021
- Choix budgétaire relatif à la compétence IRVE
- Information sur le renouvellement de l'achat groupé d'énergie

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux hors programme aidé à Wormhout
- Travaux à Socx - Actualisation du chiffrage prévisionnel

4° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021
- Travaux coordonnés (Télécom / Eclairage public) - programme prévisionnel
- Signature d'une convention d'entente avec le SMICTOM des Flandres

5° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Point d'actualité sur le projet de nouvelle réglementation thermique RE 2020
- Appels à projet 2021- MDE (Maitrise de la Demande en Energie), Lin et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
- Avenant de prolongation à la convention signée avec l'Association Yser Houck pour le dispositif LIN
- Programme ACTEE 2 - présentation du dispositif
- Programme ACTEE 1 et ACTEE 2 - Déclinaison opérationnelle
- Programme ACTEE 2 - Signature d'un avenant à la convention d'entente SIECF TE Flandre/ TE 80 / SE 60
- Présentation du dispositif CEE COUP DE POUCE
- Présentation d'une fiche récapitulative sur les aides mobilisables et les dispositifs existants en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics

6° - Informations sur les décisions

Questions diverses

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Laurent VANPOUILLE est élu secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020

Le compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat www.siecf.fr . Il est adopté à l'unanimité.

2° - Finances et marchés publics

DELIBERATION N° 11022021/D01 - FINANCES PUBLIQUES : Compte Administratif 2020

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'année		-1 062 237,48 €
Résultat antérieur		1 608 444,91 €
Résultat cumulé		546 207,43 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'année		1 205 069,39 €
Résultat antérieur		386 256,75 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)		341 010,53 €
Résultat cumulé		1 250 315,61 €

BESOIN DE FINANCEMENT		
Résultat cumulé de la section d'investissement		546 207,43 €
Restes à réaliser en recettes		1 974 543,27 €
Dépenses engagées non mandatées		3 475 044,92 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation		- 954 294,22 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)		954 294,22 €

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2020,
- Constaté les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Adoption :

M. Michel DECOOL, Président du SIECF ne prend pas part au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11022021/D02- FINANCES PUBLIQUES : Compte de Gestion 2020

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2020,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constaté les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11022021/D03 - FINANCES PUBLIQUES : Affectation du Résultat 2020

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2020 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'année	-1 062 237,48 €
Résultat antérieur	1 608 444,91 €
Résultat cumulé	546 207,43 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année	1 205 069,39 €
Résultat antérieur	386 256,75 €

Part affectée à l'investissement (c/1068)	341 010,53 €
Résultat cumulé	1 250 315,61 €
SOIN DE FINANCEMENT	
Résultat cumulé de la section d'investissement	546 207,43 €
Restes à réaliser en recettes	1 974 543,27 €
Dépenses engagées non mandatées	3 475 044,92 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	- 954 294,22 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)	954 294,22 €

BUDGET 2021	
Ligne budgétaire 001 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 001 crédit	546 207,43 €
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Crédit	296 021,39 €
Compte 1068 (Crédit)	954 294,22 €

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11022021/D04 - FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2021

Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du Comité du 10 décembre 2020,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2021 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 131 047,90 €.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D05 FINANCES PUBLIQUES : Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2021

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président chargé des finances :

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2021 selon les éléments suivants :

- Electricité : 3.60 €/hab
- Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2021
- Télécom: 1.50 €/hab (pour les travaux coordonnés)
- Numérique : gratuit
- Eclairage public (option B) : 3.50€/hab
- IRVE : 800 € par borne (cout de maintenance et de fonctionnement - pour les bornes en servie au 1^{er} janvier 2021)

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation et celles ayant opté pour une part de TCFE.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D06 FINANCES PUBLIQUES : Choix budgétaire relatif à la compétence IRVE

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENERCK, Vice-Président chargé des finances :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence IRVE et suite au passage à la tarification régionale se pose la question de l'assujettissement des bornes IRVE à la TVA.

Le SIECF a pris conseil auprès de la FNCCR et du BRCT de la Sous-Préfecture de Dunkerque. Après analyses et consultations sus mentionnées, il convient de demander aux services fiscaux un assujettissement à la TVA pour les bornes de recharge IRVE « Infrastructures de Recharge pour le Véhicules Electriques », compétence optionnelle qui revêt le caractère d'un service public administratif.

Le SIECF a le choix de créer ou pas, un budget annexe pour la gestion d'un service public administratif.

La qualité du service :

La qualification de ce service public, en service administratif (SPA) ou service public industriel et commercial (SPIC), exercée par le SIECF est, selon la jurisprudence constante, évaluée sur la base de trois critères que sont :

Critère 1 : L'objet du service public (création, entretien et exploitation des IRVE) : Peut-il être le fait d'une entreprise privée ? ==> Les entreprises privées qui exploitent des IRVE (grandes surfaces commerciales alimentaires et de bricolage, parcs de stationnement hors voirie, concessionnaires automobiles...) le font en tant qu'activité annexe et « produit d'appel » de leur activité principale

Critère 2 : L'origine des ressources (proviennent-elles uniquement des redevances calculées en fonction du service rendu ou proviennent-elles pour partie de subventions ?) ==> La création, l'entretien et l'exploitation des IRVE ne peut être équilibrée et nécessite un équilibre structurel à court et moyen terme par subvention (subventions d'équilibre votés chaque année par le comité syndical)

Le besoin de financement permanent de cette activité, n'est pas compatible avec ce qui est prévu dans un SPIC (financement par l'utilisateur)

Critère 3 : Les modalités de fonctionnement : Y-a-t-il ou non recherche de bénéfice au sens fiscal du terme?

Quelle est la part du prix de revient facturé à l'utilisateur du service ?

==> Le bénéfice n'est pas recherché et la part facturée à l'utilisateur ne permet pas l'équilibre du coût global du service.

Sur la base de ces trois critères jurisprudentiels cumulés, la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE apparaît donc plus comme un service public administratif s'intégrant dans une politique globale décrite dans la loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique, notamment faire changer les comportements des automobilistes à moyen terme dans une logique de développement durable.

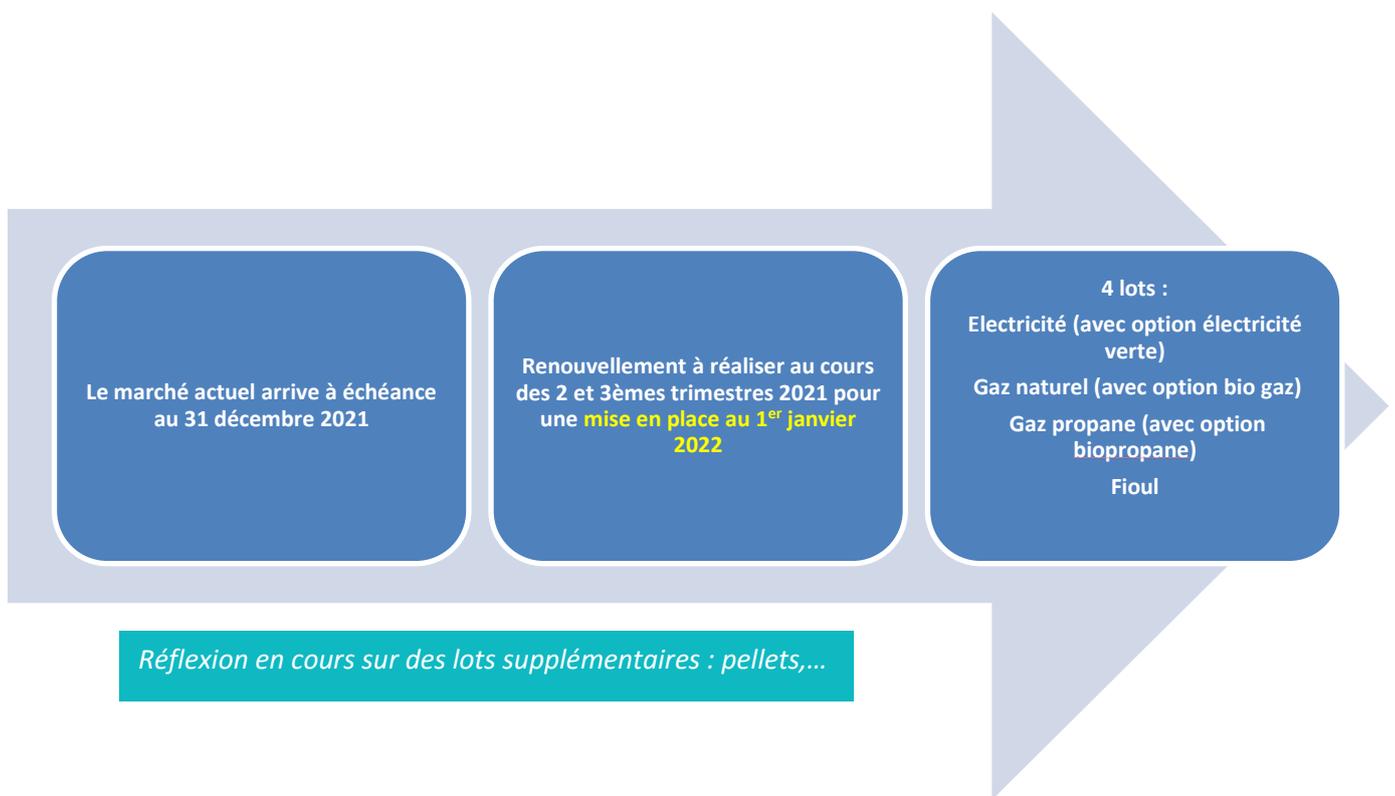
Monsieur le Président propose donc au Comité syndical de ne pas créer de budget annexe pour la gestion des bornes IRVE qui relève d'un service public administratif soumis à la nomenclature M14, sans autonomie financière, avec un budget géré HT avec assujettissement à la TVA et avec effet au 1er janvier 2021.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Information sur le renouvellement du marché d'achat groupé d'énergie

Le marché d'achat groupé d'énergie se termine au 31 décembre 2021. Aussi, le SIECF TE Flandre va lancer prochainement renouvellement de ce marché.



Délibération N° 11022021/D07 : Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE - Actualisation du programme prévisionnel des travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés

Exposé et proposition de M Michel DECOOOL -Président :

Il est proposé au Comité de valider l'actualisation du programme prévisionnel de travaux pour 2021 selon le tableau en annexe.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D08 : Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE - Travaux à SOCX : actualisation du chiffrage prévisionnel

Exposé et proposition de M Michel DECOOOL -Président :

Par délibération en date du 6 février 2020, le Comité syndical a validé la réalisation de travaux à Socx. Il convient d'actualiser le chiffrage prévisionnel, en raison de travaux supplémentaires sollicités par la Commune.

Travaux supplémentaires estimés à : 11 111.60€ HT

Montant total des travaux :

- Basse tension : 108 000€ HT
- Travaux coordonnés (FT / EP) : 90 777.60€ HT

Il est proposé au Comité syndical d'actualiser le chiffrage tel que présenté ci-dessus.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D09 : Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE - Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux à WORMHOUT

Exposé et proposition de M Michel DECOOOL -Président :

Dans le cadre de l'aménagement des abords du centre aquatique intercommunal, la CCHF et la Commune de Wormhout souhaite réaliser une liaison douce depuis le centre-ville jusque la piscine via la route départementale dénommée Route d'Herzeele.

Dans ce cadre, le Conseil municipal de Wormhout a sollicité le SIECF pour la réalisation d'un enfouissement coordonné des réseaux secs, par délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2020, transmise au SIECF le 14 décembre 2020.

Les travaux du SIECF ont travaillé sur le projet et réalisé un chiffrage prévisionnel, selon les éléments suivants :

Basse tension : 514 000 € HT
Télécom : 132 000 € HT
Eclairage public : 212 000 € HT

Il est proposé au Comité syndical de :

- valider la réalisation de ce projet en 2021 en raison des impératifs liés à l'ouverture fin 2021, du centre aquatique intercommunal de la CCHF.
- valider le plan de financement prévisionnel selon les éléments en annexe
- autoriser le Président à signer une convention avec la Commune de Wormhout.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4° - Compétence Eclairage public

Délibération N° 11022021/D10 : Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH Vice-Président :

Il est proposé au Comité syndical d'actualiser de programme travaux prévisionnel 2021, selon le tableau en annexe.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D11 : Compétence Eclairage Public - Travaux coordonnés à réaliser à Bergues, Rubrouck et Esquelbecq

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH Vice-Président :

Il est proposé au Comité syndical de valider le programme prévisionnel de travaux coordonnés (Télécom / éclairage public), selon le tableau ci-dessous.

Commune	Adresse	Etat	Estimation (HT)
BERGUES	ALLEE DU VERMONT ET DE L'ABBAYE	1er trimestre 2021	16 600,00 €
ESQUELBECQ	RUE DE LA CLOCHE	2ème trimestre 2021	39 047,00 €
RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BOURBOURG	2eme semestre 2021	89 231,00 €
		TOTAL HT	144 878,00 €
		TOTAL TTC	173 853,60 €

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D12 : Compétence Eclairage Public - Convention d'entente avec le SMICTOM des Flandres

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH Vice-Président :

Considérant que le SIECF est propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité sur son territoire et exerce la compétence télécommunications / numérique et qu'en cela il réalise ou fait réaliser, tous les ans, d'importants travaux, qui pourraient utilement être groupés avec des travaux sur les réseaux d'éclairage public,

Considérant que le SIECF assure la compétence éclairage public pour une très grande majorité des communes du territoire, selon ses statuts :

4 - Compétence « éclairage public »

- a- Installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement de plein air, et voies ouvertes à la circulation publique,*
- b- Installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments, ...) et végétal,*
- c- Installations et réseaux de signalisation lumineuse (feux de circulation implantés et utilisés de façon permanente sur les routes pour réguler la circulation des véhicules ou la traversée des chaussées par les piétons).*

Considérant en parallèle que le SMICTOM des Flandres dispose de déchetteries et centre de tri sur le territoire.

Considérant que pour la sécurité des usagers et la bonne gestion des deniers publics, il convient d'uniformiser les procédures en matière d'éclairage public en Flandre,

Il apparaît opportun de créer une entente entre le SIECF et le SMICTOM des Flandres afin de contribuer à l'entretien, la rénovation, la modernisation et l'extension de l'éclairage public en Flandre dans les déchetteries et centres de tri.

C'est la raison pour laquelle le SIECF et le SMICTOM des Flandres souhaitent avoir recours au mécanisme de l'entente, défini aux articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT code général des collectivités territoriales. L'entente permet une coopération intercommunale et constitue un moyen de mutualisation basé sur la conclusion d'une convention.

Il est proposé au Comité syndical de valider la création de cette entente et d'autoriser le Président à signer la Convention d'Entente.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Information sur les feux tricolores dits intelligents

La réponse du Ministère de l'Intérieure parue au JO du Sénat 14 janvier 2021 :

Aux termes de l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, les signaux lumineux d'intersection sont destinés à gérer les conflits dans une intersection ou à assurer la protection des traversées piétonnes en pleine voie. Il précise que « L'équipement d'une intersection, d'une traversée piétonne ou d'un alternat en signaux lumineux n'est pas obligatoire. Il doit résulter d'une étude approfondie intégrant l'examen des solutions alternatives (géométriques ou réglementaires) envisageables ». La décision d'implanter des signaux tricolores doit donc être motivée et s'appuyer sur une étude technique. Par conséquent, la mise en place de feux tricolores au simple motif de contrôler la vitesse n'est pas conforme à la réglementation actuelle sur la signalisation. Sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution, trois expérimentations de feux « vert récompense », asservis par la vitesse, ont été autorisées sur les communes de Toulouse, de La Celle-l'Evescault et du Vieux-Mesnil. Les résultats montrent un effet bénéfique de ce type de feu, notamment sur la vitesse des véhicules. Afin d'encadrer l'usage de ces feux, les services du ministère de l'Intérieur et du ministère chargé des Transports ont animé un groupe de travail auquel le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, le syndicat des équipements de la route et des représentants des collectivités ont été associés. Les travaux de ce groupe ont conclu il y a quelques jours à la possibilité d'intégrer des feux dits « récompense » à la réglementation en s'appuyant notamment sur ces expérimentations.

C'est pourquoi une évolution de la réglementation est en cours d'étude pour permettre leur implantation. La rédaction des textes nécessaires à cette évolution réglementaire a été engagée et leur publication est prévue pour le début de l'année 2021.

Mise en garde sur les démarchages éclairage public ou à 1€

Vigilance vis-à-vis de pratiques actuellement en cours de démarchage sur les éclairages publics gratuits ou à 1 €

- ❖ Luminaires « offerts » via un dispositif CEE (pas de pose incluse dans le dispositif, la collectivité doit se débrouiller pour la pose dans le respect des normes notamment NF C17-200
 - ❖ Luminaires de marques « exotiques », fabriqués en Asie, difficiles / impossibles à entretenir
 - ❖ Utilisation / usurpation de certaine marque commerciale (ex : Philipps)
 - ❖ Matériel souvent non conforme à l'arrêté du 27 décembre 2018
- ➔ la rénovation du parc d'éclairage public est indispensable mais elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité, ni au détriment de l'argent public sous couvert de pseudo gratuité

Voir communiqué de la FNCCR, du Syndicat de l'éclairage et de l'Association Française de l'éclairage

Point d'actualité sur le projet de nouvelle réglementation thermique - RE 2020

Quelle place du gaz dans la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 ?

Comité syndical

territoire d'énergie
FLANDRE

Le 11 février 2021

GRDF

Sommaire

- 01 L'enjeu de la RE2020
- 02 Des pistes d'innovation
- 03 GRDF, une infrastructure au service de la transition énergétique



- Définition**
Les besoins en chaleur, éclairage et **froid**, en points.
- Seuil d'exigence**
Besoins -30% par rapport à la RT2012, dès 2021.
- Enjeu**
Agir sur l'enveloppe → Baisse du besoin de chauffage et de froid.

31

RE2020 | Annonces Les principales annonces des ministres le 24/11/2020

Consommation d'énergie



Définition
* **ACV** dynamique sur 50 ans de l'**impact des consommations d'énergie**. KgCo2/m².an

Seuil d'exigence
Maison Individuelle «Mi» : **4 kgCO₂/m²/an** dès 2021.
Logement Collectif «LC» : **14kgCO₂/m²/an** en 2021.
6 kg en 2024.
Tertiaire : ? kgCO₂/m²/an en date à définir.

Enjeu
Pas d'interdiction du gaz.
Solution → Hybridation les solutions gaz (Gaz + ENR)

Construction.

Définition
ACV dynamique sur 50 ans de l'**impact des matériaux de construction**

Seuil d'exigence
À partir de 2024.

Enjeu
Le bois construction et le bio sourcé serait favorisé. Innovation nécessaire des matériaux traditionnels.
100% béton ne sera plus possible

* ACV : Analyse du Cycle de Vie

32

RE2020 | Annonces Les principales annonces des ministres le 24/11/2020



- Définition**
Niveau d'**inconfort d'été** perçu par les occupants (>28°). Degré-Heure (DH)
- Seuil d'exigence**
Seuil bas à 350 DH : forfait de **pénalisation** au-delà en consommation énergie.
Seuil haut à 1250 DH : **non conforme** au-delà. Dès 2021.
- Enjeu**
Favoriser l'emploi de solutions **bioclimatiques et passives** vs. la climatisation.
Objectif : bâtiment confortable été comme hiver

Objectif : réduire la mise en place de climatisation

33

RE2020 | Les projets de textes diffusés le 04 décembre



Une application dès le **1^{er} juillet 2021**
 Risque fort de report

34

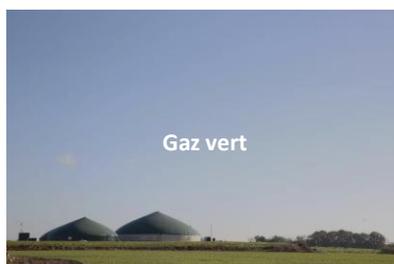
ENCORE BEAUCOUP A DEFINIR... EN ATTENTE DES ARBITRAGES DE L'ETAT

- Compléter projet arrêté exigences Bureaux & enseignement
- Consultation sur les nombreux textes : Janvier 2021
- Envoi Europe
- Mise à disposition des moteurs de calcul / éditeurs de logiciels
- Publication +3 mois
- Lancement des travaux GTM phase 2
- Evaluation des logiciels de calculs
- Labels
- Formation des acteurs



35

Des solutions innovantes



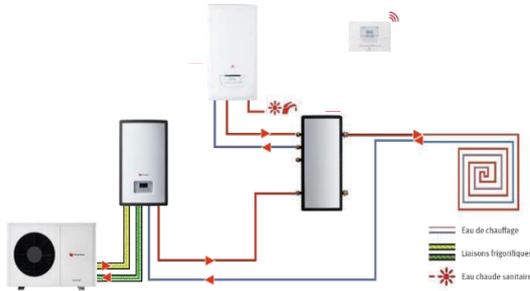
37

Maison Individuelle = La PAC hybride (juillet 2021 = 4 kgCO2/m2/an)

La bonne énergie au bon endroit au bon moment



Solution qui combine une petite PAC air/eau électrique et une chaudière à condensation gaz



- **Meilleur des deux énergies** en fonction de la température extérieure mais aussi en fonction du coût de l'énergie à l'instant
- Un **confort assuré** avec 2 systèmes complémentaires en cas de défaillance de l'un ou l'autre
- **flexible** : permet de délester le réseau électrique lors de forts appels de puissance

Dans l'attente de la publication RE2020

38

Logement collectif en 2021 (14 kgCO2/m2/an)

Les solutions gaz



Les solutions gaz suivantes peuvent répondre aux exigences de la RE2020 en 2021 :

- Chaudière THPE gaz collective
- Chaudière THPE gaz individuelle → optimum technico Economique
- Chaudière THPE gaz + CET (ballon thermo dynamique)
- Chaudière THPE gaz + PV Panneaux photovoltaïque
- Chaudière THPE + Solaire thermique
- Etc...

Dans l'attente de la publication RE2020



39

Logement collectif en 2024 (6 kgCO2/m2/an)

Hybridation des solutions gaz



Les solutions gaz suivantes peuvent répondre aux exigences de la RE2020 en 2024 :

- PAC hybride gaz / Electricité
- PAC hybride gaz / Electricité + ballon thermo dynamique
- PAC hybride gaz / Electricité + Solaire thermique
- Etc...

Dans l'attente de la publication RE2020 et moteur de calcul



40

Le tertiaire



Les solutions gaz restent toujours pertinents

Dans le cadre du tertiaire, La RE2020 prévoit le timing suivant:

- Eté 2021 - Secteurs Bureaux et Enseignement uniquement
- Eté 2022 – pour le reste des autres secteurs tertiaire (Commerce, Restauration, Crèche, salle polyvalente, médiathèque, EHPAD, etc...)

A ce jour, aucun seuil n'a été communiqué.

Dans l'attente de la publication RE2020



41

Le fléchage biométhane vers le bâtiment



Méthaneuf est le concept poussé par la filière gaz renouvelable dans le cadre de la RE2020.

Avantages :

- Permet le financement de nouveau méthanisateur localement
- Evite l'installation des nouveaux équipements ENR sur le site



FINANCEMENT ENR LOCALE EN €UROS



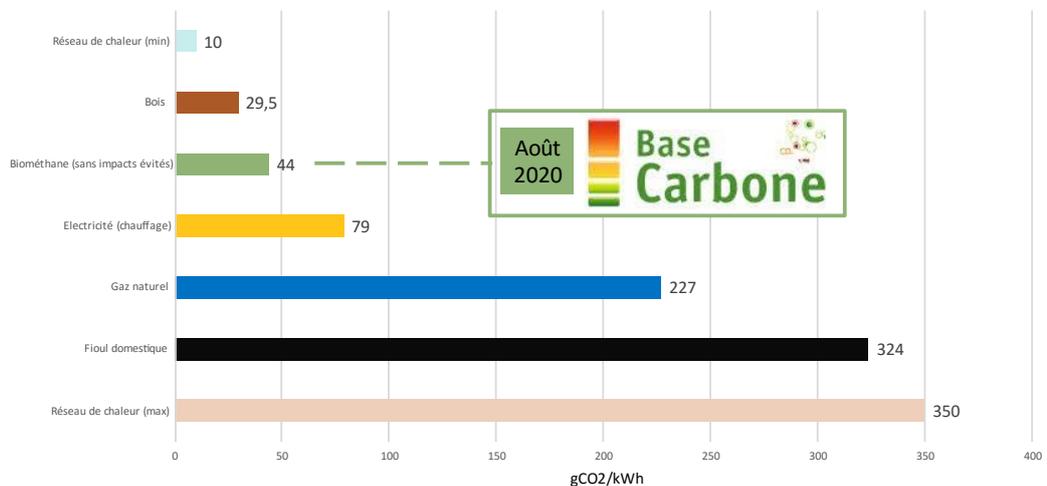
Nos simulations :

- En maison, un seuil de **4kgCO₂eq/m²/an** avec un BBiomax -30% passe avec **80% biométhane**
- En collectif, un seuil de **6kgCO₂eq/m²/an** avec un BBiomax -30% passe avec **60% biométhane**

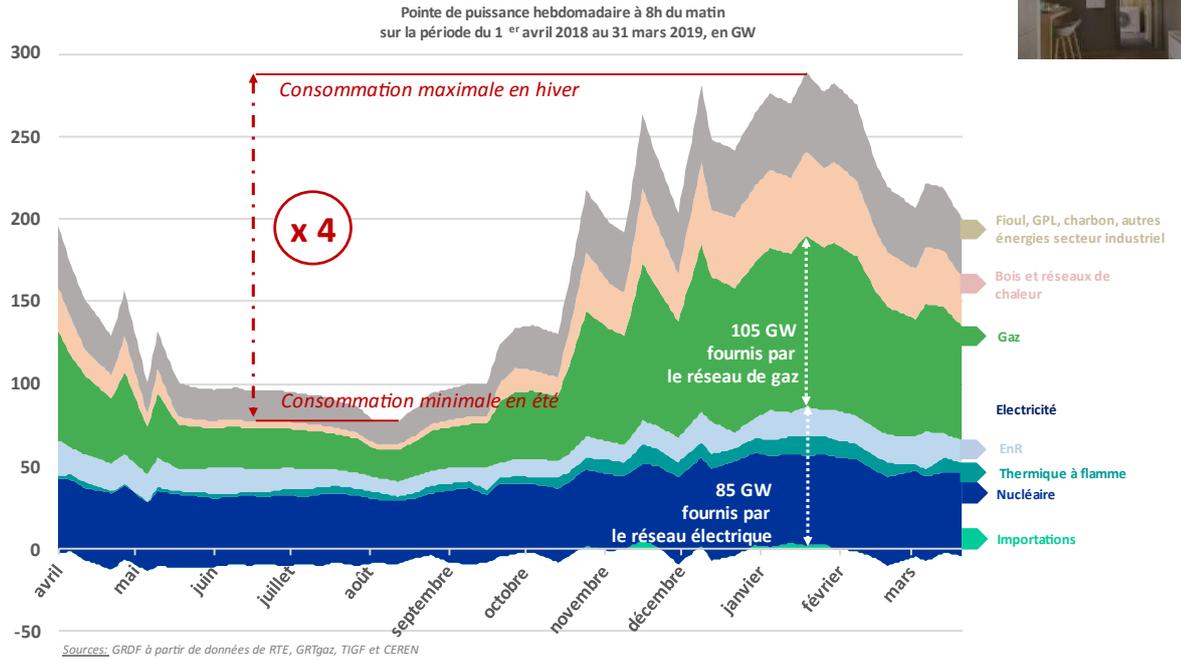
Démarche de validation en cours

42

LE GAZ VERT / BIOMÉTHANE CONTENU CARBONE divisé par 5



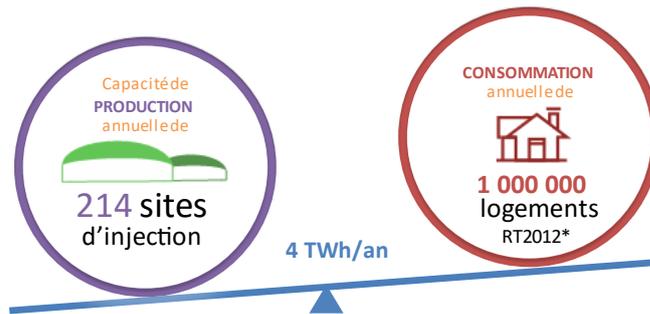
Une complémentarité des réseaux indispensable pour répondre aux besoins



Prix des énergies



Le gaz vert, une énergie d'avenir Une énergie verte déjà disponible



L'échelle de production du gaz vert est déjà significative puisqu'elle va au-delà de la production annuelle de logements neufs en France.

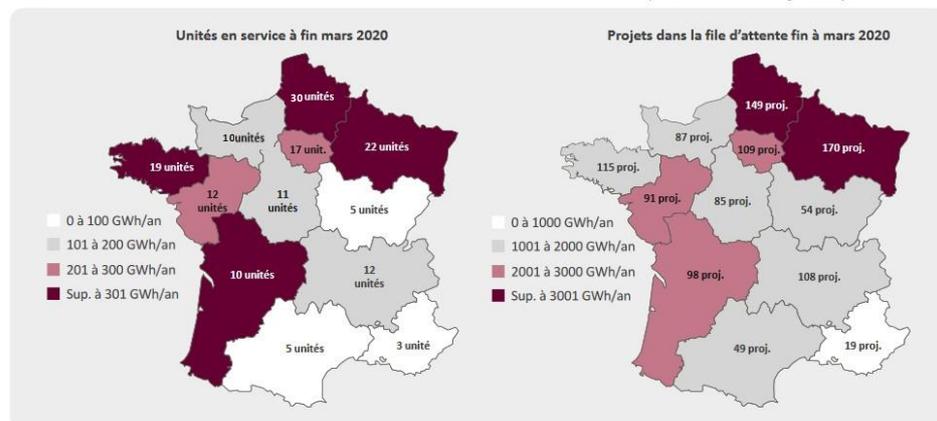
*Hypothèses : Consommation de chauffage et d'eau chaude d'un logement neuf RT2012 de 100 m² : 4 MWh/an

46

Gaz vert : le potentiel est confirmé



Source : Open Data Réseaux Énergies, analyse Sia Partners



La plupart des régions enregistrent une progression rapide, avec une activité particulièrement marquée sur les régions Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France et Nouvelle-Aquitaine. Ces dynamismes territoriaux sont les reflets des gisements en intrants (agricoles et industriels), de la topologie des réseaux de gaz et des politiques locales

47

GRDF, une infrastructure au service de la transition énergétique et de la filière du bâtiment

200 000 km de réseaux exploités pour le compte des collectivités, au cœur des territoires

11 millions de clients

Des milliers de partenaires PG, CMI et promoteurs

200 GW de puissance pour répondre aux besoins des français (3,2 fois plus que la puissance des centrales nucléaires en France)

150 postes d'injection de biométhane mis en service

Notre objectif chez GRDF : apporter la bonne énergie
au bon endroit,
au bon moment,
sur le bon usage.



Délibération N° 11022021/D13 : Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Appels à projet 2021 MDE Lin et Solaire : fixation des modalités techniques et financières

Exposé et proposition :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser les appels à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...), à savoir les appels à projet MDE, Solaire et Lin.

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement des appels à projet MDE, Solaire et Lin pour l'année 2021, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets MDE est doté d'un fond de concours de 150 000 € pour l'année 2021 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public,
- L'appel à projet LIN est doté d'un fond de concours de 10 000 € pour l'année 2021,
- L'appel à projet SOLAIRE est doté d'un fond de concours de 20 000€ pour l'année 2021,
- Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base des règlements détaillés (règlements en annexe)
- Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 1er juillet 2021 et avant le 15 Octobre 2021.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider les appels à projet tels que présentés ainsi que les règlements en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D14 : Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Programme ACTEE 2 - Signature d'un avenant à la convention d'entente SIECF TE Flandre/ TE 80/ SE60

Exposé et proposition :

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de l'appel à projet ACTEE 1 et depuis décembre 2020 de l'appel à projet ACTEE 2.

Dans ce cadre, il convient de signer un avenant à la convention d'Entente existante pour ACTEE 1, avec la FDE 80 et le SE 60 afin d'y intégrer le programme ACTEE 2.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D15 : Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Programme ACTEE 1 et ACTEE 2 - Déclinaison opérationnelle

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Comité syndical a fixé les modalités de déclinaison opérationnelle du programme ACTEE 1. Le SIECF étant lauréat d'ACTEE 2, il convient désormais de décliner opérationnellement les 2 programmes.

Le SIECF est lauréat des programmes ACTEE 1 et ACTEE 2. Dans ce cadre, le SIECF va réaliser ou faire réaliser des diagnostics des bâtiments communaux et intercommunaux, situés sur le territoire du SIECF.

Il est proposé au Comité la déclinaison opérationnelle suivante :

- Ces diagnostics seront pris en charge par le SIECF avec le soutien des dispositifs ACTEE, une participation de la collectivité propriétaire est attendue d'un montant de 25 % du HT.

- dans le cadre d'ACTEE 2, le SIECF a obtenu un financement pour la prise en charge à hauteur de 30% des frais de maîtrise d'œuvre engagés par les collectivités du territoire en vue de rénover énergétiquement leurs écoles et bâtiments à usage éducatif. Une convention sera signée entre le SIECF et les Collectivités concernées.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11022021/D16 : Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Avenant de prolongation à la convention signée avec l'association Yser Houck pour le dispositif LIN

Exposé et proposition :

Afin de développer l'isolation des bâtiments publics par le LIN, le SIECF dispose d'une convention de partenariat avec l'Association Yser Houck. Il convient de prévoir un avenant de prolongation avec l'Association jusqu'au 31/12/2021.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Focus sur les CEE coup de pouce

La prime énergie dite aussi *Coup de pouce économies d'énergie* permet de payer des dépenses pour le remplacement d'un chauffage ou faire des travaux d'isolation.

Cette prime peut être demandée jusqu'au 31 décembre 2021.

L'installation du nouvel équipement doit être réalisée par un professionnel *reconnu garant environnement* (RGE).

Cette prime est cumulable, sous certaines conditions, avec d'autres aides.

Accompagnement du SIECF : Présentation de la démarche pour la rénovation d'un bâtiment public



**ACCOMPAGNEMENT DU SIECF :
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE
POUR LA RÉNOVATION
D'UN BÂTIMENT ÉDUCATIF
(ÉCOLE, CRÈCHE, GARDERIE ..)**

Programme ACTEE 2 porté par le SIECF :

- . Fiche d'inscription,
- . Consommations des 3 dernières années
- . Plans.

Coût pour la collectivité : 25% du Prix



Audit Énergétique :
Le bureau d'étude, missionné par le SIECF, visite le bâtiment, établit un rapport comprenant un volet «**Qualité de l'air intérieur**» (Obligatoire depuis Janvier 2018) avec différents scénarios chiffrés de rénovations énergétiques du bâtiment.
Le SIECF est disponible pour venir rencontrer les différents interlocuteurs de la commune et proposer une analyse de rapport

La commune pourra ainsi planifier les travaux et les différentes aides mobilisables :

- * Etat :
Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) ou Contrat de Ruralité
Dotation d'Équipements territoriaux Ruraux (DETR)
- * Département :
Projets Territoriaux Structurants (PTS), avec certaines thématiques (éducatifs/collèges, équipements intercommunaux)
Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)
- * Aides spécifiques des Communautés de Communes et autres aides spécifiques (CAF, Agence nationale du sport,...)

SIECF :

- * Maitrise de la Demande en Énergie (MDE)
- * Dispositif CEE et CEE Coup de pouce
- * Isolation par Anas de Lin des combles perdus
- * Du Solaire en Flandre et PTS « Solaire »
- * Convention avec GRDF pour le raccordement au gaz naturel (abandon fioul/ gaz propane)

Maitrise de la Demande en Énergie / UN / SOLAIRE :
Bâtiments publics neufs ou rénovations pour l'efficacité énergétique
2 sessions : 1er juillet ou 15 Octobre 2021
Fiche d'Inscription
Délibération de la Commune
Chiffrage du Projet (Estimatif ou Devis) sur les critères d'éligibilité des fiches CEE

CEE et CEE COUP DE POUCE
Tout au long de l'année
Bâtiments publics en rénovation pour l'efficacité énergétique
Délibération de la Commune
Chiffrage du Projet (Estimatif ou Devis) sur les critères d'éligibilité des fiches CEE

Aide spécifique Maitrise d'Œuvre
30% de ce poste pourra être pris en charge par le dispositif ACTEE 2

6° - Informations sur les décisions

Délibération N° 11022021/D17 : Administration Générale - Information sur les décisions prises par le Président et le bureau

Exposé et proposition - Rapport de Michel DECOOL - Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
Bureau 19/11/2020	Compétence AODE Gaz	Schémas directeurs présentés par GRDF – Zone Béthune, Zone Hazebrouck, Zone Lille
Bureau 19/11/2020	Compétence Télécommunications /numérique	Convention avec THD 59/62 (société de projet du groupe AXIONE)
Bureau 19/11/2020	Ressources Humaines	Convention de mutualisation avec la commune de WARHEM
Bureau 19/11/2020	Ressources Humaines	Tableau des effectifs
Bureau 19/11/2020	Maitrise de la demande en énergie (MDE)	Appel à projets MDE pour l'année 2020

Bureau 19/11/2020	Maitrise de la demande en énergie (MDE)	Appel à projets SOLAIRE pour l'année 2020
Bureau 19/11/2020	Maitrise de la demande en énergie (MDE)	Appel à projets LIN pour l'année 2020
Bureau 19/11/2020	Maitrise de la demande en énergie (MDE)	Travaux solaires sur le bâtiment du SIECF : mise en place de panneaux solaires sur la toiture
Bureau 19/11/2020	Subvention	Demande de subvention auprès de la FNCCR – Programme ACTEE 2 – AMI SEQUOIA
Bureau 19/11/2020	Marchés Publics	Marché en procédure adaptée – Diagnostics ACTEE
Décision 08/12/2020	Compétence Eclairage Public	Travaux d'éclairage public suite à l'aménagement du béguinage à CAPPELLEBROUCK Entreprise Alliances TP
Décision 22/01/2021	Marchés publics	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché public groupé de fourniture d'énergie : NALDEO
Bureau 01/02/2021	Ressources Humaines	Modification du tableau des effectifs
Bureau 01/02/2021	Ressources Humaines	Information sur les lignes directrices
Bureau 01/02/2021	Ressources Humaines	Renouvellement de l'adhésion à PLURELYA via le marché du CDG59
Bureau 01/02/2021	Ressources Humaines	Fixation du ratio promu(s)/ promouvable(s)
Bureau 01/02/2021	Ressources Humaines	Plan de formation
Bureau 01/02/2021	Subvention	Attribution des aides MDE pour 2020 : précisions pour HONDSCHOOTE et MORBECQUE
Bureau 01/02/2021	Marchés Publics	Attribution du marché pour les diagnostics ACTEE : Lot 1 : CDC Conseil Lot 2 : CDC Conseil
Bureau 01/02/2021	Marchés Publics	Conventions CEE : - Convention avec EDF pour les CEE et les CEE Coup de pouce - Convention avec ENGIE pour les CEE et les CEE Coup de pouce
Bureau 01/02/2021	Ressources humaines	Convention de mutualisation avec Hondschoote

Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

**Le Secrétaire de séance,
Laurent VANPOUILLE**

**Le Président du SIECF
Michel DECOOL,**